

à entendre. Ce serait une grave erreur. Il nous faut une qualité-type générale, un régime national, une seule direction pour Vancouver et Montréal, un seul inspecteur en chef et un seul peseur en chef.

On se rappelle que, vers 1907, les Etats-Unis avaient un système d'après lequel chaque état faisait l'inspection et qu'ils désiraient beaucoup le changer pour le remplacer par un système semblable au nôtre. Leur grain arrivait en Grande-Bretagne dans un état très peu satisfaisant. Je me rappelle une remarque faite par un importateur de grain de Liverpool: parlant du port de Baltimore, il disait que les expéditeurs de là-bas faisaient des efforts pour regagner leur bonne renommée qu'ils avaient perdue parce que le grain arrivait dans toutes sortes d'états. Il disait que pendant plusieurs mois le grain arrivait en excellente condition, puis, tout à coup, cela s'arrêtait et ils perdaient sur une seule cargaison tout ce qu'ils avaient regagné avec trois ou quatre. Depuis ce temps-là, les Etats-Unis ont un système national d'inspection. Ce serait rétrograder que de créer au Canada des divisions séparées d'inspection différentes dans l'Ouest et dans l'Est, ce serait revenir à un système que les Etats-Unis ont mis de côté parce qu'il n'était nullement satisfaisant. Est-ce que ce qui regarde les travaux du docteur Birchard est compris dans ce crédit?

L'hon. M. LOW: Son traitement est compris dans le crédit de l'administration centrale, mais ses travaux relèvent du crédit en délibération.

M. MILLAR: Je voudrais dire un mot à ce sujet, car ses travaux ont une grande importance. Certains de nos blés ne sont pas traités avec justice. Je prétends affirmer qu'en prenant du blé dur n° 1, en l'humectant pendant vingt-quatre heures, on peut en faire du blé n° 3. Le blé lui-même n'est pas le moins du monde endommagé, mais il est tellement décoloré qu'il passe pour du n° 3. Les Américains achètent d'après la teneur en gluten. Ils choisissent nos blés glutineux et les moutures agissent de même. Partout, on attache la plus grande importance à la teneur en gluten de notre blé, cependant le cultivateur ne possède aucun moyen de connaître la teneur en gluten du blé qu'il vend. Une amélioration accomplie depuis que le docteur Birchard a commencé ses travaux, c'est qu'on a élevé l'épreuve d'humidité, c'est-à-dire augmenté la proportion d'humidité qu'un blé peut supporter sans être endommagé en entrepôt. On l'a élevé de plus de 2 p. 100, mais je parle approximativement. Qu'est-ce que cela signifie? Cela veut dire que des milliers de wa-

gons de blé, classés autrefois comme blés coriaces (tough), et perdant ainsi 6 ou 7 cents par boisseau, sont maintenant classés uniformément depuis que l'épreuve du blé a été élevée à 14 ou 14.2 et cela signifie un bon gain. Je suis d'avis que l'inspecteur en chef devrait avoir ce fonctionnaire continuellement à ses côtés pour l'aider, leurs travaux devraient s'accomplir en commun, autant que possible. On a fait des rapports, mais j'ignore s'il ne s'agit pas que de rumeurs, disant qu'on devait déménager le laboratoire et même de faire accomplir les travaux au Collège d'Agriculture. Permettez-moi de dire que si le travail se fait au collège, à deux ou trois mille du bureau d'inspection, on serait aussi bien de l'abolir. En réalité, cela vaudrait mieux car nous n'en retirerions plus rien tout en paraissant être protégés. Je crois qu'on pourrait économiser des millions aux producteurs de blé si les travaux du docteur Birchard étaient poussés plus loin. D'aucuns pourront dire qu'ils ne veulent pas payer autant, que ces travaux coûtent trop cher. Le bon moyen de le savoir est celui-ci: ceux qui retirent le bénéfice direct de ces travaux voudraient-ils les payer eux-mêmes pourvu qu'on les dégage du paiement des comptes des autres parties du Canada? Je suis absolument convaincu qu'ils consentiraient à payer ce travail s'il était bien fait. Une partie du travail accompli exigera des années pour porter des fruits. C'est une œuvre qui devrait être continuée, qu'on devrait encourager et agrandir et, comme je le disais, maintenir rapprochée autant que possible de l'inspecteur en chef. Si j'ai bien lu le témoignage donné par l'inspecteur en chef devant la commission d'enquête, il approuve beaucoup ce travail et reconnaît qu'il lui doit beaucoup. Il me semble bien avoir lu cela dans les rapports de journaux. J'ai la plus grande confiance au ministre; l'attitude par lui adoptée sur certaine question m'a plu. Certaine question lui a été soumise, il l'a réglée d'une manière décisive et sa manière d'agir m'a inspiré confiance. Je compte donc qu'il agira aussi sagement au sujet de ce travail quand il le comprendra complètement et, avant de supprimer ce travail ou de le déménager, je compte qu'il saura demander l'avis des intéressés directs et qui sont bien placés pour être au courant. J'imagine que la commission d'inspection des grains fera un rapport à ce sujet; la commission des grains et l'inspecteur en chef sont aussi au courant de la valeur de ce travail et je suis convaincu que lorsque le ministre aura étudié la question, au lieu de supprimer ce bureau, il sera heureux d'ajouter un peu à ses crédits, convaincu que ce sera de l'argent bien dépensé.